
 <p>académie Poitiers</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>Rapport Externe Jury CAFIPEMF Session 2019</p>	<p>Destinataires : Candidats CAFIPEMF</p>
	<p><i>Ce rapport établi avec la participation des différents membres des commissions a pour objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire le bilan des épreuves déroulées ; -de clarifier les attentes et les exigences de cet examen ; -de formuler des conseils pour les futurs candidats et d'éclairer ceux qui ont été ajournés. 	

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur

Textes de référence :

Bulletin Officiel de l'Education Nationale n°30 du 23 juillet 2015

(arrêté du 20/07/15 et circulaire 2015-109 du 21/07/15)

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=32781

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

I - L'admissibilité

Pour cette épreuve, les attendus institutionnels demeurent centrés à la fois sur une réflexion didactique et pédagogique, en corrélation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, aux programmes d'enseignement, et sur la capacité à :

- analyser ses propres pratiques ;
- s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés et à une diversité de publics ;
- s'impliquer dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, des réseaux Eclaire ;
- mener un dialogue professionnel constructif ;
- formuler des conseils opérationnels et suggérer des pistes d'approfondissement ancrées dans une problématique professionnelle ;
- mettre en œuvre des actions de formation ou d'animation pédagogique diversifiées et constructives.

"L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école."

Résultats admissibilité juin 2019

Option	Inscrits	Admissibles	Refusés	Taux de réussite
Arts visuels	0	0	0	%
Education physique et sportive	4	2	2	50 %
Enseignement en maternelle	6	2	4	33 %
Enseignement et numérique	6	4	2	67 %
Langues vivantes étrangères	6	3	3	50 %
Généraliste	32	11	21	34%
Total	54	22	32	41 %

Exposé

Le jury, sensible à l'authenticité des candidats, ne vise pas un profil type auquel il faudrait se conformer. Le candidat doit attester, avant tout, de sa capacité à enseigner, en prenant en compte la différence entre les élèves, ainsi que sa projection dans sa future mission de formateur.

Le jury souligne que les candidats se sont en général préparés à l'exercice oral, les rapports des jurys des années précédentes ont visiblement été lus.

Le jury a particulièrement apprécié les présentations illustrant une réelle capacité à prendre du recul au regard de l'expérience professionnelle, grâce à une problématisation du parcours au travers des compétences du formateur. A été appréciée également, une rédaction synthétique mettant clairement en avant les expériences du candidat.

Les connaissances en didactique sont pour la majorité des candidats solides et les programmes sont connus ainsi que les aspects liés à la réforme de l'école et du collège.

Les meilleures présentations sont celles qui ont pu exposer un état réflexif : l'analyse des activités présentées doit faire la démonstration que le candidat est capable de se poser des questions sur les fondamentaux de la pédagogie en envisageant la transposition éventuelle en situation de formation.

Les rapports d'activité étaient généralement bien écrits et présentés. Le dossier réalisé doit donner envie au jury d'entendre le candidat. Le dossier doit être personnel et sincère. Il s'agit pour le candidat de mettre en cohérence son expérience professionnelle et la mission de formateur.

Dans l'ensemble, les dossiers étaient très complets et donnaient un aperçu clair des activités de l'enseignant. Il manquait, pour certains d'entre eux qui restaient dans le descriptif, une mise en relation

entre ces activités et les compétences de formateur attendues, une perspective éclairante des points forts apportés par l'expérience professionnelle au regard des missions de formation. Si certaines annexes précises faisaient état d'un travail déjà tourné vers la formation, la mise en perspective demandait parfois à être prolongée.

Le jury a essentiellement apprécié les candidats capables :

- de montrer une réelle capacité de réflexion sur son parcours et une mise en cohérence avec la mission de formateur ;
- d'analyser les annexes présentées et en faire le bilan critique au travers d'observations portant sur les élèves ;
- de montrer une capacité à se projeter vers des contextes scolaires et éducatifs variés, vers une diversité de publics, et une implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du réseau ECLORE ;
- de justifier leurs choix pédagogiques, leur démarche, leurs projets et conduite de classe (maîtrise des contenus, diversité des supports, maîtrise d'approches pédagogiques diverses, obstacles clairement identifiés, différenciation pédagogique envisagée – droit à l'erreur, place de chacun dans le groupe-classe, mise en activité de tous les élèves, adaptation de l'enseignant aux réactions, aux réponses des enfants, à l'établissement de relations élèves-élèves...).

Si le rapport d'activité n'est pas noté, il est attendu du candidat qu'il y apporte le plus grand soin et une attention particulière : la qualité rédactionnelle (syntaxe et orthographe), la lisibilité et la clarté doivent être assurées.

De même, une attention doit être portée au nombre d'annexes présentées et de leur pertinence. Des lacunes ont été remarquées dans les domaines des références théoriques, de la recherche et l'innovation pédagogique.

D'autres rapports détaillent le parcours de vie du candidat sans lien direct avec la formation et les attentes de l'examen, et sans suffisamment se projeter dans l'acte de formation ou percevoir en quoi les choix effectués peuvent servir à des évolutions de pratique....

Il est rappelé que les documents produits composent un outil professionnel de dialogue.

Le jury insiste sur le fait que les choix et orientations pédagogiques ne peuvent se faire qu'en prenant appui sur des connaissances didactiques solides et variées, des références précises et des connaissances sur les apports de la recherche.

Il apparaît donc important que les candidats qui s'engagent dans l'examen du CAFIPEMF se préparent bien en amont de la passation de l'épreuve d'admissibilité en se documentant sur les principaux sujets qui concernent l'enseignement, l'apprentissage ainsi que les avancées de la recherche et l'innovation pédagogique.

Si la formation académique est de qualité et une aide précieuse pour les candidats qui l'ont suivie, il est important de souligner que le jury attend une vraie capacité de réflexion individuelle.

Entretien

Se présenter à une épreuve de CAFIPEMF suppose d'accepter de se soumettre à une évaluation exigeante. Malgré la bienveillance du jury, parler de sa propre expérience peut être déstabilisant. Il reste indispensable de se préparer sérieusement et très en amont : préparation académique, échanges avec des formateurs, ...

L'entretien est un exercice spécifique, qui implique une préparation appropriée. Le jury souligne la tendance à faire reformuler les questions ou à donner des réponses longues, parfois accompagnées d'arguments redondants. Si la motivation du candidat s'est majoritairement exprimée, celui-ci ne parvient pas toujours à expliciter ce qui, dans sa pratique, pouvait assurer la réussite des élèves, ou bien encore la problématisation en lien avec la question posée. Le jury a pu noter de même, chez certains candidats, une certitude dans leur propre pratique sans pour autant en démontrer l'efficacité.

Le jury a apprécié le choix fait par certains candidats de mettre en valeur quelques points saillants, significatifs mais peu développés dans le dossier quand cela permettait à ces candidats de préciser leur capacité à se démarquer de leur pratique professionnelle pour assurer des missions de formation.

Le jury attendait une réflexion, chez les candidats, sur le rôle et les missions de formateur afin d'évaluer l'intérêt pour la formation et la capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires de la communauté éducative.

Le jury a clairement privilégié les candidats qui avaient réfléchi aux finalités du métier de formateur.

Recommandations du jury pour l'épreuve d'admissibilité :

Le candidat doit veiller à :

- respecter les codes de présentation (qualité de rédaction, mise en forme, syntaxe et orthographe) ;
- être authentique et sincère dans les réponses ;
- bien écouter les questions et prendre le temps de la réflexion pour y répondre avec simplicité ;
- ne pas défendre, à tout prix son point de vue en s'arc-boutant sur sa pratique ;
- argumenter avec conviction, instaurer un dialogue simple et authentique avec le jury ;
- s'efforcer d'élargir, au-delà de son expérience de classe, sa vision des différents contextes de classe possibles ;
- illustrer son propos en citant un auteur précis ou une référence dans le domaine de la didactique des disciplines abordées ;
- articuler l'expérience professionnelle et la formation ;
- développer une réflexion didactique et pédagogique qui s'inscrit dans la polyvalence de la fonction de formateur, et qui dépasse la seule maîtrise didactique attendue dans l'option présentée ;
- connaître l'actualité et les enjeux de la politique éducative.

II - L'admission

Option	Inscrits	Admis	Refusés	Taux de réussite
Education musicale				%
Education physique et sportive	3	3		100 %
Enseignement en maternelle	3	2	1	67 %
Enseignement et numérique	1	1		100 %
Langues vivantes étrangères	2	1	1	50 %
Généraliste	18	11	7	61 %
Total	27	18	9	67 %

Analyse de séance

"L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

1^{ère} phase : observation d'une séance d'enseignement.

À l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation. Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant ou du professeur débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2^{ème} phase : entretien avec les deux examinateurs qualifiés.

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant ou le professeur débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs."

Epreuve de pratique professionnelle : analyse de séance

Il est attendu une maîtrise de la parole : niveau de langue mais aussi équilibre du flux. Le jury a apprécié les entretiens professionnels menés sous la forme d'un échange constructif et sans positions modélisantes. Pour certains candidats, établir un échange avec le stagiaire reste quelque chose de difficile. Les préconisations sont parfois peu précises et ne permettent pas d'outiller le stagiaire de manière cohérente. Le jury a noté une tendance à la centration sur l'activité, sans capacité à mettre en place un fil conducteur qui pourrait servir de point de repères pour le stagiaire. On notera que l'ensemble des candidats s'est montré courtois avec les stagiaires.

Quelques conseils :

- avoir une réelle connaissance des programmes de l'école primaire (tous les cycles) ; du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- privilégier les questions ouvertes permettant à l'enseignant une analyse réflexive de sa pratique ;
- appuyer et valoriser les points positifs ainsi que les marges de progression des stagiaires ;
- l'activité et les productions des élèves sont un levier primordial pour la prise de conscience par le professeur stagiaire de ses propres qualités ou de ses carences ;
- valoriser les qualités constatées (ex : la gestion du groupe classe) ;
- interroger le professeur stagiaire sur ses choix pour les analyser, avec lui, au regard des réussites et des difficultés rencontrées par les élèves ;
- souligner un point fort sur lequel l'enseignant pourra prendre appui pour s'améliorer ;
- ne pas laisser le stagiaire monopoliser la parole mais savoir la lui donner et la lui reprendre ;
- formuler ses critiques et apporter des réponses concrètes, justifiées et argumentées ;
- dans le cadre d'un CAFIPEMF spécialisé, il est nécessaire que les candidats s'informent, maîtrisent et mettent en avant les éléments scientifiques de la spécialité à laquelle ils aspirent et leurs transpositions pédagogiques.

Epreuve de pratique professionnelle : animation d'une action de formation

"L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

1^{ère} phase : animation d'une action de formation.

Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.

Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles de l'académie dans laquelle le candidat présente le CAFIPEMF.

2^{ème} phase : entretien avec les examinateurs.

L'entretien avec les examinateurs suit immédiatement l'animation de l'action de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle. A ce titre, le jury apprécie sa capacité à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ;
- mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles."

L'action de formation suppose des préalables relatifs à la compréhension du contexte général de la formation : qui sont les enseignants qui participent à l'action de formation ? Dans quelle cohérence s'insère l'animation ? Quels sont les objectifs de formation attendus ? Il est, par ailleurs, nécessaire de cerner les enjeux pédagogiques et didactiques de l'animation. Enfin, la conception même doit prévoir une organisation chronologique structurée qui alterne différentes modalités d'implication du public concerné.

Durant le temps de formation, il reste indispensable de poser clairement la problématique de la formation et d'informer les stagiaires des objectifs de celle-ci. Les candidats sont invités à expliciter, avec clarté, les concepts et méthodologies exposés, de veiller à l'équilibre des échanges et à la prise en compte de la parole des stagiaires.

En conclusion de l'animation, le retour aux objectifs prévus reste incontournable, tout comme la synthétisation des réflexions dans un but d'évaluation de l'action menée.

Quelques conseils :

Au-delà des éléments déjà invoqués :

- envisager un dispositif de formation adapté (au public, au temps imparti) ;
- organiser la logistique (aménagement du lieu, matériel) ;
- préciser les enjeux, la problématique et les objectifs de la formation ;
- prévoir un temps de synthèse, penser à l'évaluation du dispositif, proposer des prolongements.

Le mémoire professionnel

« Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. Il vise à évaluer sa capacité à :

- *établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;*
- *articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;*
- *formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;*
- *mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;*
- *proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation. »*

Le jury a fait le constat que les mémoires étaient dans l'ensemble de bonne facture sur la forme : présentation, lisibilité, avec des annexes documentées. En revanche, sur le fond, le contenu des mémoires n'est pas toujours le reflet de questions professionnelles liées à une activité de formateur, mais un listing d'activités menées en classe. Certains mémoires donnent l'impression d'un manque de discernement dans le choix des documents fournis.

Le mémoire professionnel doit être une production engageant le futur formateur dans une démarche réflexive, soutenue sur le plan théorique.

La bibliographie reste une partie importante du mémoire. Sa présentation et sa structuration sont le témoignage du choix théorique de la démarche engagée.

La soutenance

"Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes). La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- *se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;*
- *analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...);*
- *discuter du fondement des hypothèses retenues ;*
- *relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements."*

La manière dont le candidat organise la communication avec le jury est un élément essentiel d'appréciation. La durée d'un quart d'heure doit permettre un exposé construit et soutenu par un support tel que diaporama. Les prestations ont été de qualité très diverse.

Le jury a apprécié les exposés structurés, au plan clairement renseigné, un retour réflexif sur la recherche conduite, l'ouverture de la problématique à de nouveaux questionnements, une communication orale vivante et sincère, la bonne maîtrise du temps, l'utilisation pertinente de l'outil numérique.

Dans l'échange, il est attendu des réponses construites aux questions posées, étayées si nécessaire sur des textes réglementaires et pas uniquement sur une expérience personnelle.

Quelques conseils :

- éviter les approches trop descriptives, non étudiées et sans mise en perspective théorique ;
- inscrire les éléments théoriques dans un débat qui en montre l'importance et les enjeux pour nourrir la réflexion en rapport avec les questions posées ;
- éviter de décrire toute la pensée des auteurs cités ;
- ne pas omettre la partie évaluation avec retour sur les hypothèses de départ ;
- être capable d'expliquer, de justifier son propos tout en prenant de la distance par rapport à son texte (intérêt, limites et prolongements possibles) ;
- si le candidat s'appuie sur un support numérique de type diaporama, il convient de : limiter le nombre de diapositives ; éviter une quantité de texte qui nuit à l'écoute ; éviter une lecture linéaire du contenu ;
- maîtriser la parole tant sur le niveau de langue que sur le flux ;

Conclusion

Le jury évalue le potentiel du candidat à se projeter sur la mission de formateur. Il est important pour les candidats non admissibles et non admis de savoir qu'ils restent des professionnels reconnus dans les fonctions qu'ils occupent jusqu'alors. Ce rapport a pour vocation de mieux faire comprendre les attendus et de permettre à ces candidats de se présenter à nouveau.

Le jury, bienveillant à l'égard des candidats, reste néanmoins exigeant pour le recrutement des formateurs de l'éducation nationale au regard des missions et des actions qu'ils pourront être appelés à remplir..